
 OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE	A007 – Barème tarifaire des frais relatifs aux audits d'accréditation			
	07.12.2018	Version 3	Page 1 sur 2	

A007



Barème tarifaire des frais relatifs aux audits d'accréditation

Modifications : revision complète

South Lane Tower I
1, avenue du Swing
L-4367 Belvaux
Tél.: (+352) 2477 4360
Fax: (+352) 2479 4360
olas@ilnas.etat.lu
www.portail-qualite.lu

Vérifié par Monique Jacoby

Approuvé par Dominique Ferrand

 OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE	A007 – Barème tarifaire des frais relatifs aux audits d'accréditation			
	07.12.2018	Version 03	Page 2 sur 2	

Conformément à l'article 5(6) de la loi du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services, l'OLAS publie son barème tarifaire pour ses prestations d'audit. Ce barème a été approuvé par le ministre de l'Economie en date du 01 juin 2016.

Désignation	Tarifs (HT)
Frais de gestion de l'accréditation :	
Redevance annuelle (article 3 du Règlement grand-ducal du 12 avril 2016 portant exécution des articles 3, 5 et 7 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS) <i>Tarif unique annuel également appliqué pour un organisme accrédité selon plusieurs normes</i>	300 € / an
Prestations d'audit :	
Frais d'audit <i>La journée d'audit est calculée sur base de 8 heures de travail (9 heures maximum)</i>	870 € / jour
Heures supplémentaires <i>Ajoutée aux frais d'audit journalier uniquement avec l'accord exprès du client</i>	109 € / heure
Frais de préparation de l'audit et de rédaction du rapport – Responsable d'équipe	870 €
Frais de préparation de l'audit et de rédaction du rapport – Auditeur technique	435 €
Désignation	Tarifs (TTC)
Frais de déplacement et d'hébergement :	
Frais kilométriques (déplacement en voiture privée)	0,40 € / km
Indemnité de repas <i>Tarif conseillé, basé sur les indemnités attribuées aux fonctionnaires et employés d'Etat</i>	30 € par repas
Frais d'hôtel (petit déjeuner compris) <i>Tarif conseillé, basé sur les indemnités attribuées aux fonctionnaires et employés d'Etat</i>	180 € la nuit

Les déplacements en train ou en avion sont facturés au tarif d'un ticket de chemin de fer 1ère classe respectivement au prix d'un billet d'avion qui se situe dans les tarifs economy, pex, apex et superapex.

Les frais accessoires liés au voyage en train ou en avion tel que taxi, bus, sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.